



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Olivier Véran**

Ministre des Solidarités et de la  
Santé

**Frédérique Vidal**

Ministre de l'Enseignement  
supérieur, de la Recherche et de  
l'Innovation

## Communiqué de presse

### **Ségur de la santé : M. Olivier Véran et Mme Frédérique Vidal annoncent la revalorisation des gardes des internes en santé**

*Paris, le 31 octobre 2020*

**Lors du Ségur de la santé, le Gouvernement s'était engagé avec les principales organisations représentatives des internes en santé à une revalorisation significative des gardes des 30 000 étudiants de troisième cycle en santé (internes et docteurs juniors) afin de mieux reconnaître leur contribution au fonctionnement du système de santé. Cette revalorisation de 25% des indemnités des gardes, qu'elles soient effectuées en semaine ou pendant les weekends, sera effective à partir du 1<sup>er</sup> novembre. Actée ce 31 octobre, elle s'ajoute à l'augmentation de leur rémunération, effective à la même date.**

Le 16 juillet dernier, les principales organisations représentatives des internes en santé (ISNI et ISNAR-IMG) ont signé avec le Ministre des Solidarités et de la Santé les relevés de conclusions portant sur les mesures en faveur des étudiants de troisième cycle des études médicales afin de revaloriser leurs émoluments et de mieux structurer la formation pendant les stages.

Le Gouvernement s'est alors engagé à une revalorisation des indemnités de garde des internes en médecine, pharmacie et odontologie à hauteur de 149 euros bruts pour les gardes de semaine et 163 euros bruts pour les gardes de week-end et jours fériés, soit une hausse de +25%.

Par ailleurs la rémunération des internes et docteurs juniors en médecine, pharmacie et odontologie est également revalorisée à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 à hauteur de :

- 18 473 euros pour un interne en 1<sup>ère</sup> année (+1769 euros/an soit +147 euros/mois) ;
- 20 450 euros pour un interne en 2<sup>ème</sup> année (+1957 euros/an soit +163 euros/mois) ;
- 27 042 euros pour un interne en 3<sup>ème</sup> année (+1389 euros/an soit +116 euros/mois) ;
- 27 063 euros pour un interne en 4<sup>ème</sup> année (+1410 euros/an soit +117 euros/mois) ;
- 27 080 euros pour un interne en 5<sup>ème</sup> année (+1427 euros/an soit +119 euros/mois).

En outre, l'indemnité forfaitaire d'hébergement, allouée aux étudiants effectuant un stage en zone sous-dense, est revalorisée de 200 à 300 euros brut mensuel, et ses conditions d'octroi sont assouplies pour permettre son versement sans condition d'éloignement kilométrique du CHU ou du domicile.

**Ces revalorisations d'un montant total de plus de 126 millions d'euros correspondent à un engagement sans précédent du gouvernement pour revaloriser les internes en santé. Cette revalorisation est également une reconnaissance de leur implication dans la lutte contre la COVID-19.**

Enfin, outre ces engagements relatifs aux revalorisations des émoluments et indemnités, le comité de suivi des relevés de conclusion relatifs aux internes sera installé en novembre afin de déterminer un calendrier de travail et de mise en œuvre l'ensemble des mesures non encore traduites dans les textes et visant notamment à favoriser l'accueil et l'intégration des internes en santé et à améliorer la qualité de leur formation.

« Tout professionnels de santé connaît le rôle clé que jouent les internes dans notre système de santé. Ils en sont un maillon capital, et la reconnaissance que nous leur devons doit être à la hauteur. C'était l'une des questions que nous avons abordées avec leurs représentants lors du Ségur de la santé. L'accord auquel nous avons abouti porte une revalorisation historique de leur rémunération et une amélioration de leurs conditions de travail sans précédent. Notre exigence, en lien avec les organisations étudiantes, a toujours été que ces mesures soient mises en œuvre rapidement et nous sommes aujourd'hui au rendez-vous. » a déclaré **Olivier Véran**, ministre des Solidarités et de la Santé

« Ces nouvelles mesures de revalorisation salariales envers les étudiants en santé illustrent une fois de plus l'engagement sans faille du gouvernement auprès de tous les acteurs qui se trouvent pleinement mobilisés et sollicités pour faire face à cette crise sanitaire. Ce n'est qu'unis et ensemble que nous réussirons à faire face. Je remercie l'ensemble des personnels de santé engagés à nos côtés pour y parvenir. » a déclaré **Frédérique Vidal**, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

**Contact presse :**

[Sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:Sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr)